

**Approbation du compte rendu de la commission  
de la recherche du 10 juillet 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 18 septembre 2025  
Délibération 2025/09/CR-044**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu  
de la séance de la commission de la recherche du 10 juillet 2025.**

Toulouse, le 19 septembre 2025

**La Présidente de l'Université de Toulouse,**

**Par délégation,  
Le Vice-Président recherche**



**Matthieu Arlat**

Nombre de membres : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstention : 1  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR le 18 septembre 2025

**COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**Compte rendu synthétique de la séance**  
**du 10 juillet 2025**

**Étaient présents :**

**Mmes** Monica Alaez-Galan, Tamara Azaiez-Bontemps, Christine Barrot, Laure Coutin (retard), Victorine Douin, Corinne Dubois, Marie-Pierre Gratacap, Carole Jean-Amans, Dominique Lautier, Cécile Vignolles

**MM.** Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Robin Baures, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Lionel Dahan, Hermès Desgrez-Dautet, Christian Jarnot, David Labat, R. Laurent, Manoel Manghi, Pierre Petit, Jean-Luc Rols, Frédéric Violleau, Bruno Watier

**Excusés :**

Laurie Boithias, Marie Maturano, Georges Zissis, Mehrez Zribi

**Étaient représentés :**

Laurie Boithias par Matthieu Arlat, Laure Coutin par Manoel Manghi, Laurène Jouve par Marie-Pierre Gratacap, Georges Zissis par Robin Baures, Marie Maturano par Christian Jarnot, Alexandra Robert par David Labat

**ORDRE DU JOUR**

**Informations générales**

- Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 12 juin 2025
- Point 2 – Validation du calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2025-2026
- Point 3 – AO pack booster CDU 2025 : vote des lauréats
- Point 4 – Vote des lauréats du 2<sup>e</sup> l'appel à candidatures 2025 « mobilité internationale des doctorant »
- Point 5 – Répartition des CDU – mise à jour
- Point 6 – Candidatures pour le conseil du SCD
- Point 7 – Candidature de représentant-te doctorant-te de la CR pour le Groupe de travail vie étudiante
- Point 8 – Implication de l'UT dans le GIS GEMS (Groupe d'Études sur les Milieux Souterrains)
- Point 9 – Nomination de la nouvelle direction de l'unité RESTORE
- Point 10 – Nomination de la nouvelle direction du LNCMI
- Point 11 – Nomination de la nouvelle direction adjointe du CRBE et de sa nouvelle direction pour le prochain contrat quinquennal
- Point 12 – Nomination de la nouvelle direction adjointe de l'IMFT
- Point 13 – Modalités de validation de l'implication de l'UT pour les laboratoires internationaux
- Point 14 – Rapport d'auto-évaluation et axes stratégiques de l'EPE UT
- Point 15 – Questions diverses

*La séance s'ouvre sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.*

**M. Arlat** ouvre la dernière séance de la commission de la recherche de l'année universitaire en adressant ses remerciements à Dominique Lautier, représentante de l'INSERM depuis de nombreuses années qui s'apprête à partir à la retraite. Il souligna que cette dernière a toujours défendu les intérêts de l'institut avec bienveillance et dans une attitude constructive.

### Informations générales

- **Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP)**

**M. Arlat** indique que l'établissement a reçu 700 000 euros de moins que les 8 millions d'euros demandés. Le pourcentage de la subvention pour charges de service public est ainsi passé de 0,82 % à 0,76 %. Malgré cette réduction commune à tous les établissements dans le contexte actuel, les propositions pour la recherche seront sanctuarisées, notamment l'accompagnement des pôles avec trois postes temporaires sur trois ans. Une réorganisation de la direction de la recherche et de la valorisation est également prévue mais pas encore finalisée.

- **Création de l'EPE**

**M. Arlat** fait savoir que les conventions pour la création de l'EPE sont en cours de signature pour déterminer le statut des établissements (associés ou partenaires). L'ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse) et l'ENSFEA (École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole) seront des établissements associés, ce qui leur permettra de participer à la conférence de la recherche. Cette instance remplacera le bureau des directeurs de recherche et de valorisation de la ComUE et regroupera les directeurs de pôles, les vice-présidents recherche des établissements et des représentants des ONR. La charte sera présentée une fois signée par tous les établissements.

**M. Arlat** précise que le statut particulier de l'ENVT et de l'ENSFEA s'explique par leur rattachement au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et non au Ministère de la Recherche. Le financement de l'ENVT notamment dépend du niveau de publication dans des journaux propres aux activités vétérinaires. En acceptant la signature monoligne unique, l'université de Toulouse sera référencée tout en garantissant la visibilité de l'établissement associé dans les classements des disciplines vétérinaires.

Le lancement de la conférence de la recherche sera détaillé à la rentrée puisque toute l'organisation n'a pas encore été définie.

### **Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 12 juin 2025**

**Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte rendu de la commission de la recherche du 12 juin 2025.**

### **Point 2 – Validation du calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2025-2026**

**M. Arlat** indique que les bureaux se tiendront généralement le mardi, dix jours avant la commission de la recherche qui aura lieu le jeudi matin à 9 heures. Il précise que le PowerPoint de la séance de ce jour sera déposé sur la plateforme et le calendrier diffusé. Une question se pose sur l'articulation entre les conférences de la recherche, programmées le lundi, et les commissions de la recherche. Bien que le calendrier proposé ne permette pas de discuter en commission les décisions prises au niveau du site, **M. Arlat** suggère qu'un point d'information soit fait à chaque CR par Christophe Chasseau, vice-président délégué à la politique de site et vice-président recherche de la ComUE.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité le calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2025-2026.**

### **Point 3 – AO pack booster CDU 2025 : vote des lauréats**

**M. Arlat** rappelle que ce point n'a pas pu être traité lors de la CR du 12 juin 2025. Quinze maîtres de conférences recrutés en 2022 pouvaient postuler à cet appel, qui permet d'allouer une allocation de doctorat universitaire. Six CDU étaient initialement prévus mais seulement quatre candidatures ont été reçues, dont deux non éligibles car les candidats encadraient déjà un doctorant. Cette restriction était clairement mentionnée dans l'appel d'offres et dans le formulaire de candidature. Une vérification sur le site « thèses.fr » a confirmé que ces deux candidats étaient officiellement directeurs ou co-directeurs de thèses. Les deux candidats retenus ont été informés par mail, en précisant que la validation définitive interviendrait après le vote en CR. Les deux projets sélectionnés concernent la télédétection au LEGOS et l'agroécologie au CESBIO. Des démarches ont été entreprises pour encourager d'autres candidatures, sans succès. Plusieurs maîtres de conférences ont déjà bénéficié de CDU très récemment grâce à l'appui des laboratoires.

**R. Baurès** s'interroge sur le devenir des quatre CDU non attribués et demande si le calendrier sera avancé ou mieux communiqué pour l'année suivante.

**M. Arlat** explique que le retard de cette année est dû aux élections ainsi qu'au changement à la direction du pôle gérant les CDU à la DReV (Direction de la recherche et de la valorisation). Julien Haccoun a remplacé Monique Lemort, ce qui a nécessité une période d'adaptation.

**L. Dahan** demande à quel moment, après le recrutement des maîtres de conférences, intervient l'appel d'offres Pack Booster CDU.

**M. Arlat** répond que l'appel intervient généralement trois ans après le recrutement. Cette temporalité permet aux bénéficiaires d'encadrer un M2 grâce au pack booster puis d'enchaîner avec une thèse si le M2 leur convient.

**L. Dahan** suggère un lien entre le faible nombre de candidatures et ce délai de trois ans, qui transforme le dispositif en « booster à retardement ». Il propose, pour les années suivantes, de réfléchir à avancer l'appel en deuxième et troisième année après recrutement.

**M. Arlat** reconnaît la nécessité de revoir le calendrier. L'année précédente avait connu un plus grand succès, avec cinq CDU octroyés. L'idée d'étendre l'éligibilité sur deux années est accueillie favorablement, particulièrement si le vivier s'avère limité. Une analyse préalable du nombre de candidats potentiels déjà encadrants sera réalisée, contrairement à cette année où les élections et le changement de responsable ont perturbé ce processus.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité les deux candidatures CDU proposées en séance.**

### **Point 4 – Vote des lauréats du 2<sup>e</sup> appel à candidatures 2025 « mobilité internationale des doctorants »**

*Fabrice Dumas rejoint la séance.*

**F. Dumas** présente le bilan de l'appel à candidatures pour la mobilité internationale des doctorants. Sur 17 doctorants connectés à la plateforme, 11 ont effectivement déposé un dossier. Une candidature a été déclarée non éligible en raison de l'absence d'avis motivé du directeur de laboratoire, et ce, malgré deux relances. Cette demande, qui sollicitait 30 000 euros pour une mobilité d'un an, dépassait également le cadre de l'appel d'offres. Les dix autres candidatures éligibles ont été retenues lors de la commission des relations européennes et internationales du 19 juin, pour un budget de 14 250 euros, sachant qu'il s'agit de la deuxième phase. Le dispositif a été divisé en deux phases distinctes cette année afin de mieux répartir les financements entre les départs du premier et du second semestre. Ce système répond également au besoin des étudiants qui découvrent parfois tardivement des opportunités de mobilité.

**M. Arlat** rappelle que ce nouveau calendrier tient compte des remarques formulées l'année précédente concernant les problèmes liés aux départs en été.

**F. Dumas** présente le tableau qui récapitule les demandes de financement. Les montants ont été attribués selon les destinations géographiques en s'appuyant sur les grilles européennes qui prennent en compte la distance et le coût de la vie dans le pays d'accueil. Il précise que le tableau est d'abord prétraité par un bureau avant d'être présenté, discuté et voté en commission plénière des relations européennes et internationales.

**F. Violleau** demande si les doctorants ont accès à ces informations lors de la constitution de leur dossier.

**F. Dumas** explique que les étudiants sont renvoyés vers les sites européens détaillant les montants attribuables selon les destinations et distances. La commission attend principalement des étudiants qu'ils présentent un budget précisant l'éventuel cofinancement du laboratoire et la durée du séjour. Les grilles peuvent être légèrement dépassées si la demande est bien justifiée.

**P. Petit** s'interroge sur le fait que deux doctorants reçoivent une aide supérieure à leur demande initiale.

**F. Dumas** explique que les doctorants ont présenté des budgets modestes, probablement mal basés sur les grilles européennes. Ces derniers pensaient avoir droit uniquement au montant demandé alors qu'ils étaient éligibles à un financement plus important selon leur destination. La décision a donc été prise d'accorder plus que leur demande initiale. Ces montants restaient toutefois dans l'enveloppe budgétaire.

**C. Vignolles** demande une précision concernant la procédure de vote. Elle souhaite savoir si un premier vote a lieu en commission internationale avant d'être soumis à nouveau en CR.

**M. Arlat** répond que c'est la commission de la recherche qui dispose du financement, bien que cette pratique puisse être questionnée. Cette mobilité fait partie de la stratégie recherche, d'où l'importance d'en informer la commission. Toutefois, il serait pertinent d'analyser quels laboratoires sollicitent ces aides et si certains pôles de recherche reviennent plus fréquemment dans les demandes. Ce type d'analyse n'a apparemment jamais été proposé jusqu'à présent.

**F. Dumas** indique qu'un outil de cartographie est en développement et pourrait intégrer ce type de données.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité les candidatures et les financements accordés aux 10 doctorants éligibles proposés en séance.**

**J.-L. Rols** évoque une hypothèse mentionnée dans les documents distribués sur d'éventuels appels d'offres uniques sur le site. Il demande si cette réflexion est partagée avec les établissements associés ou s'il s'agit simplement d'une hypothèse préliminaire.

**F. Dumas** confirme que cette réflexion est en cours, d'autant que la ComUE a obtenu un financement Erasmus pour la mobilité des doctorants, d'un montant supérieur à celui proposé habituellement. Des discussions sont engagées pour créer un appel unique avec des montants homogénéisés, car il paraît injuste que des étudiants reçoivent des financements différents pour une même mission selon la source de financement. L'objectif serait de développer un appel commun basé sur le modèle de la ComUE, qui inclurait également UT2J et UTC, actuellement non intégrés. Des échanges sont en cours avec l'École des docteurs pour trouver un mode de fonctionnement plus homogène.

#### **Point 5 – Répartition des CDU – mise à jour**

**M. Arlat** rappelle que 137 contrats doctoraux universitaires sont prévus pour la rentrée 2025. La majeure partie de la répartition reste identique aux années précédentes avec 102 allocations à l'École des docteurs pour les sciences techniques et la santé. Deux contrats sont attribués à chaque École Universitaire de Recherche (EUR), sauf EA<sup>2</sup>GLE qui n'en reçoit qu'un conformément à sa contractualisation avec l'UT.

Les autres allocations concernent les projets ÉMERGENCE de la Région, les relations européennes et internationales pour Singapour, une CPJ (chaire professeur junior) IRD, ainsi qu'un cofinancement d'un demi-CDU pour le CIRIMAT avec le CNES. Des soutiens sont également accordés à la

transdisciplinarité via Universeh et neOCampus. Le Pack Booster n'a finalement reçu que deux CDU sur les six prévus.

Pour les quatre CDU restants, la direction propose d'en allouer un à l'EUR UNITEID récemment créée qui n'en avait pas. Un demi-CDU supplémentaire est également proposé pour les prolongations de thèses handicap, car ces thèses se terminent rarement dans les délais et trois demandes ont été reçues cette année. Ces prolongations sont habituellement co-financées avec les laboratoires. Enfin, un demi-contrat est proposé pour le CIRIMAT car le cofinancement attendu du CNES n'a pas été obtenu, alors qu'un candidat était déjà identifié pour une thèse importante pour le laboratoire.

**M. Arlat** propose d'allouer les deux CDU restants à l'école des docteurs, avec une préférence pour les projets transdisciplinaires. L'école des docteurs a signalé des difficultés potentielles dans ce processus, les concours étant déjà en cours ou terminés. Plusieurs écoles doctorales demandent directement des bourses supplémentaires, mais ces requêtes sont systématiquement redirigées vers l'école des docteurs.

Concernant l'année 2024, après répartition, il restait 8,5 CDU, dont 5 avaient été alloués au Pack Booster, laissant effectivement 3,5 CDU disponibles. Ces derniers avaient été distribués selon des critères précis. Une bourse avait été attribuée au projet « béton vert » du LMDC qui, bien que classé A par l'établissement dans le cadre du projet ÉMERGENCE de la Région, n'avait pas obtenu de financement régional. La deuxième bourse avait financé un projet interdisciplinaire entre chimie et biologie. La troisième avait soutenu un projet entre le LMDC et le LERASS, choisi pour son caractère interdisciplinaire et sa relation avec la transition écologique et sociétale. Une demi-bourse avait été mise en réserve pour les thèses handicap. Ces décisions avaient été discutées en bureau mais pas votées en CR en raison de problèmes de calendrier. **M. Arlat** reconnaît que le même problème de timing se pose cette année. Le calendrier des appels d'offres devra être retravaillé pour mieux synchroniser les validations.

**R. Baurès** s'interroge sur la possibilité de voter les répartitions beaucoup plus tôt dans l'année pour offrir une meilleure visibilité aux écoles doctorales. Il se demande s'il existe d'éventuelles contraintes empêchant ce vote anticipé.

**M. Arlat** explique que la répartition dépend de l'allocation officielle du ministère, reçue très tard cette année, bien après mars. Pour anticiper, l'école des docteurs est informée d'une prévision maintenue à 102 bourses. La nécessité de décaler le calendrier plus tôt est reconnue. Le transfert de la responsabilité des CDU au niveau de la DReV constitue un facteur aggravant. Par ailleurs, les réponses relatives aux CDU handicap arrivent tardivement. Cette année, aucune bourse ministérielle pour le handicap n'a été obtenue, contrairement à l'année précédente qui en comptait deux, en raison d'une demande accrue au niveau national.

**R. Baurès** demande si les allocations ministérielles connaissent d'importantes variations ou restent relativement stables.

**M. Arlat** confirme la stabilité des allocations, au nombre de 137 depuis trois ou quatre ans.

**R. Baurès** suggère la mise en place d'une préallocation anticipée nécessitant une simple validation ultérieure.

**M. Arlat** souligne la nécessité d'une certaine souplesse face aux projets qui surgissent au dernier moment, comme la cotutelle entre le CNES et le CIRIMAT. Cette flexibilité sera désormais intégrée au niveau des appels d'offres pour les nouveaux maîtres de conférences, qu'il faudra également programmer plus tôt. Le problème de calendrier est reconnu et sera amélioré l'année prochaine.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la modification apportée à la répartition des CDU (fléchage de 4 CDU).**

#### Point 6 – Candidature pour le conseil du SCD

**M. Arlat** rappelle que, lors de la CR du 12 juin, Georges Zissis a indiqué que M. Ghassen Ben Hnia était candidat comme doctorant, mais il manque encore un enseignant-chercheur pour compléter la représentation à la commission du conseil du SCD.

**L. Dahan** demande une précision sur la signification de l'acronyme « SCD ».

**M. Arlat** précise que le SCD (service commun de documentation) englobe la bibliothèque universitaire, mais aussi les sciences ouvertes et la politique de site. Cette structure revêt un caractère stratégique pour la recherche, ayant notamment participé aux groupes de travail sur les signatures des publications. Un « widget » est en développement pour accompagner les laboratoires dans ce domaine.

**L. Dahan** s'enquiert de la possible mise en place d'un outil permettant d'identifier les journaux dont les frais de publication seraient déjà pris en charge.

**M. Arlat** répond que les laboratoires reçoivent généralement ces informations. Une information récente a été diffusée à ce sujet, mais il sera possible de demander confirmation au SCD. Ces négociations sont effectivement menées par le SCD.

**L. Dahan** demande si le maître de conférences doit nécessairement être membre de la CR ou s'il peut provenir de l'extérieur.

**M. Arlat** confirme que le candidat peut être extérieur à la CR. Il pourrait donc être pertinent de solliciter des jeunes désireux de s'impliquer dans les instances universitaires. Le SCD constitue un point d'entrée intéressant tant pour la recherche que pour l'enseignement, notamment par les acquisitions d'ouvrages et les abonnements à des sites web. Une évolution vers le recensement de sites web et de MOOC (Massive Open Online Course) pourrait également être envisagée.

**J.-L. Rols** se déclare disponible pour occuper ce poste si aucun candidat ne se manifeste d'ici septembre. Il possède une expérience de quatre ans de suivi du SCD. Il connaît les points d'amélioration, notamment concernant l'intégration complète des bibliothèques universitaires.

M. Arlat prend note de la proposition de J.-L. Rols

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la candidature de M. Ghassen Ben Hnia comme représentant doctorant au conseil du SCD.**

#### **Point 7 – Candidature de représentants doctorants de la CR pour le groupe de travail vie étudiante (GTVE)**

**M. Arlat** indique que ce groupe, coordonné par Gilles de Berranger, vice-président délégué : vie étudiante et vie sociale, réunit étudiants, référents de services, enseignants et représentants du CROUS, de la ComUE et des associations. Il constitue un espace de réflexion et de coopération visant à améliorer les conditions de vie et le bien-être des étudiants au sein de l'UT. Le GTVE contribue à définir la politique de vie étudiante et formule des propositions à la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) dans les domaines de la vie étudiante. Des suggestions pourraient également être adressées à la CR concernant les doctorants. Six réunions annuelles sont prévues, dont les prochaines se tiendront le 10 juillet, le 7 octobre et le 9 décembre.

En l'absence de candidats doctorants au sein de la CR, un tirage au sort parmi les suppléants pourrait être envisagé.

**J.-L. Rols** indique que Gassin, étant suppléant et déjà engagé sur une liste mobilisée, risquerait de refuser en cas de cumul excessif de responsabilités. Un tirage au sort impliquant l'autre liste serait donc préférable.

**C. Vignolles** demande des précisions sur la différence entre le Groupe de travail vie étudiante et le CFVU.

**M. Arlat** précise que le GTVE est rattaché à la CFVU, sous la responsabilité de Gilles De Berranger, qui dépend du vice-président CFVU. Ce groupe formule des propositions à destination de la CFVU. Une intégration des doctorants et de la dimension recherche pourrait être proposée pour enrichir les travaux.

## Point 8 – Implication de l'UT dans le GIS GEMS (groupe d'études sur les milieux souterrains)

Diaporama de présentation via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/point-8-implication-de-lut-dans-le-gis-gems-groupe-detudes-sur-les-milieux-souterrains>

Bruno Lartiges, porteur du groupement d'intérêt scientifique (GIS) GEMS rejoint la séance.

**B. Lartiges** présente le projet de groupement d'intérêt scientifique du CNRS intitulé « Groupe d'études sur les milieux souterrains » (GEMS). Ces milieux comprennent principalement les cavités karstiques et grottes, mais également certains environnements artificialisés comme les mines, tunnels et carrières souterraines. Le patrimoine culturel dans ces espaces, notamment les peintures paléolithiques, fait face à divers problèmes de conservation liés à la précipitation de carbonate, au ruissellement et aux crises biologiques d'origine encore méconnue. Au-delà de l'aspect culturel, ces milieux constituent également un patrimoine naturel remarquable avec leurs concrétions d'aragonite et de gypse. Ces formations enregistrent par percolation des informations sur les climats passés, formant ainsi de précieuses archives climatiques. Les grottes servent également de refuges pour diverses espèces, particulièrement les chauves-souris dont les déjections peuvent à la fois endommager les parois par leur acidité et constituer des archives paléoclimatiques.

Le réchauffement climatique impacte significativement ces milieux souterrains. Les relevés thermiques réalisés dans la grotte de Gargas sur plus de vingt ans montrent une augmentation de température désormais accélérée, atteignant 0,4 degré par décennie en profondeur et jusqu'à 0,6 degré dans les parties superficielles. Ce phénomène modifie en cascade l'ensemble de l'écosystème souterrain et affecte l'aérogologie par la création de points chauds et froids, ainsi que de légers courants d'air. Par ailleurs, les modifications du régime des précipitations entraînent un assèchement du karst avec des répercussions sur la production de CO<sub>2</sub> dans les sols. Ces changements perturbent non seulement les visites touristiques et archéologiques mais également la fréquentation des sites par les chauves-souris.

Le GEMS rassemble diverses disciplines scientifiques (géochimie, géophysique, géomorphologie, climatologie, chimie atmosphérique, microbiologie) dans une approche pluridisciplinaire nécessaire pour résoudre les problèmes complexes de conservation. Bien que l'idée du groupement remonte à plus de cinq ans et que la convention ait été soumise au CNRS dès octobre 2020, celle-ci n'est toujours pas officiellement signée. Néanmoins, le groupe fonctionne effectivement depuis juin 2021 et a déjà obtenu un financement ANR conséquent de 807 000 euros impliquant une quarantaine de chercheurs.

Le consortium initial comprend sept laboratoires, un bureau d'études et une association de naturalistes. Depuis cinq ans, d'autres personnes ont exprimé leur intérêt pour participer aux travaux. Les principaux axes de recherche concernent la climatologie et l'aérogologie des milieux souterrains, avec le développement d'instrumentations spécifiques pour la mesure des courants d'air, l'épaisseur des films d'eau sur les parois et la transmission des données du fond de la grotte à la surface puis au laboratoire. Les travaux portent également sur l'impact du changement climatique sur les patrimoines naturels et culturels, les processus aux interfaces, les reconstructions paléoclimatiques et la modélisation numérique. Actuellement, une collaboration avec des naturalistes est en cours sur un programme de conservation du minioptère de Schreibers.

Malgré son statut officieux, le GIS-GEMS jouit déjà d'une reconnaissance scientifique, avec plusieurs publications faisant référence au groupement. À ce jour, six publications ont été réalisées. La communauté européenne lui a même confié l'organisation du quatrième *Cave Monitoring Workshop*, une manifestation internationale sur le suivi environnemental dans les grottes qui a réuni neuf nationalités européennes en mai dernier. Des collaborations sont établies avec des équipes autrichiennes, suisses, allemandes et espagnoles et une extension à l'échelle européenne est envisagée.

**M. Arlat** remercie l'intervenant et exprime son intérêt pour le rôle de la microbiologie dans l'étude des taches vertes et la formation des concrétions, suggérant que des bactéries pourraient contribuer à certains phénomènes comme les concrétions ascendantes. Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité d'analyser l'ADN présent dans le guano pour établir un inventaire des virus portés par les chauves-



souris au cours du temps, compte tenu de leur système immunitaire particulier. Cette approche pourrait compléter les études paléoclimatiques déjà mentionnées.

**B. Lartiges** confirme la réalisation de carottes de guano dans le cadre du projet mené par Laurent Bruxelles en collaboration avec le CRBE. Des analyses d'ADN environnemental sont envisagées pour suivre l'occupation des grottes par différentes populations de chauves-souris au fil du temps. Ces travaux sont actuellement en cours de développement.

**M. Arlat** recommande vivement la visite de la grotte de Pech-Merle. Ses caractéristiques très spécifiques méritent d'être découvertes.

**B. Lartiges** confirme l'existence de plusieurs traces de pieds d'enfants. Pech-Merle constitue la seule grotte ornée visitable où l'on peut observer ce type d'empreintes humaines. Ces empreintes pourraient dater de 29 000 ans, mais cette datation n'est pas confirmée.

**M. Arlat** demande si une participation financière est requise.

**B. Lartiges** répond par la négative. Le projet s'appuie sur la convention type sans solliciter de subside auprès des tutelles, ce qui a suscité de la surprise. L'objectif principal se limite à obtenir une meilleure lisibilité et la reconnaissance d'un label. Malgré cela, les circuits administratifs entre les juristes des différentes tutelles ralentissent considérablement le processus, ces groupements n'étant généralement pas considérés comme prioritaires.

**M. Arlat** propose d'accélérer les démarches du côté de l'Université de Toulouse, en fonction de la réponse qui sera apportée au projet.

**B. Lartiges** estime que l'Université de Toulouse a tout à gagner dans cette collaboration. Les travaux portent principalement sur les grottes d'Occitanie avec déjà deux laboratoires toulousains impliqués. D'autres personnes de la région y participent également sans être formellement incluses dans le GIS à ce stade. Du point de vue du rayonnement, le projet génère un intérêt médiatique remarquable. Le patrimoine souterrain suscite un engouement public inattendu.

**M. Arlat** exprime son intérêt pour le projet, d'autant plus que la création d'un COST (European cooperation in science & technology) est envisagée. Ce type de structure européenne permet de mobiliser des financements importants, bien que sa gestion soit particulièrement lourde. Il a lui-même évolué d'un GIS vers un COST dans son domaine et souhaite le succès de cette initiative.

**B. Lartiges** souligne que leur démarche vise à rassembler une communauté partiellement fragmentée. Certains chercheurs travaillent sur des grottes avec des financements spécifiques comme ceux liés à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). L'objectif du groupement est de réunir des personnes partageant cette thématique d'intérêt et de faciliter un accès plus régulier et plus ouvert aux sites.

**F. Violleau** demande si les approches d'entomologie sont intégrées dans le projet.

**B. Lartiges** mentionne la collaboration avec une association de naturalistes venue les consulter pour le suivi climatologique. Les grottes, particulièrement au niveau des entrées, abritent des populations d'insectes caractéristiques de ces milieux spécifiques.

**J.-L. Rols** demande si des actions ciblées sont envisagées pour les publics scolaires, tant au niveau primaire que secondaire.

**B. Lartiges** explique que les grottes sont régulièrement visitées par des groupes scolaires. Une participation aux « Échappées inattendues » du CNRS est prévue pour janvier 2026. Plusieurs actions de médiation ont déjà été réalisées, notamment l'organisation d'une journée scientifique pour le centenaire de la découverte de Pech-Merle et une participation aux journées du patrimoine européen à Gargas il y a deux ans. Le projet a également contribué au festival de géologie d'Esparros avec une visite commentée du gouffre. Concernant des actions spécifiquement dédiées aux écoles, aucune démarche proactive n'a été entreprise en raison d'une charge de travail déjà conséquente, mais une réponse positive serait donnée en cas de sollicitation.

**C. Vignolles** s'enquiert des liens avec le réseau CNRS appelé MSK (Milieux Souterrains et Karstiques).

**B. Lartiges** répond que des contacts ont été établis lors du *Cave Monitoring Workshop*. Ce réseau métier du CNRS est principalement constitué d'ingénieurs de recherche et d'études spécialisés dans la transmission de techniques. Le milieu souterrain présente des défis spécifiques, notamment pour l'installation de capteurs dans les grottes ornées. Ces ingénieurs disposent d'un bagage technique permettant de travailler en sécurité dans les grottes.

*Bruno Lartiges quitte la séance.*

**B. Watier** s'interroge sur la structuration juridique et l'organisation de ce type de groupement.

**M. Arlat** explique qu'il s'agit d'un groupement d'intérêt scientifique sans pouvoir détailler les aspects juridiques précis. Une page du CNRS décrit les différentes structures possibles. Généralement, ce type de groupement implique des demandes de financement.

**B. Watier** demande si un personnel administratif dédié au CNRS s'occupe de la gestion des GIS.

**M. Arlat** suppose qu'un tel personnel pourrait exister au niveau national mais probablement pas au niveau du GIS spécifique. Il précise, avec réserve, que, de son côté, le GIS qu'il avait créé bénéficiait de financements, tout en notant que les terminologies peuvent varier entre organismes comme le CNRS et l'INRAE. Ces structures peuvent solliciter des contributions auprès de différentes institutions et ont une durée déterminée avant renouvellement. La gestion financière est généralement assurée par les laboratoires participants.

Ces groupements sont établis pour une période déterminée, avec possibilité de renouvellement en adaptant le périmètre et parfois la dénomination. À sa connaissance, le financement annuel se situe entre 10 et 15 k€, destinés principalement à l'animation du réseau. Concernant les COST, il souligne la lourdeur administrative qui nécessite un personnel dédié à la gestion, mais reconnaît leur intérêt pour organiser des réunions, maintenir une présence web et faciliter les échanges.

**C. Vignolles** demande des précisions sur la nature de l'implication de la CR, étant donné qu'aucun financement n'est sollicité.

**M. Arlat** explique que la CR signera une convention avec des obligations souples.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité l'implication de l'UT dans le GIS « GEMS » Groupe d'Étude sur les Milieux Souterrains.**

#### **Point 9 – Nomination de la nouvelle direction de l'unité RESTORE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**M. Arlat** indique que Philippe Valet, actuel directeur de ce laboratoire CNRS, rattaché à l'établissement français du sang, l'école vétérinaire, l'INSERM et l'UT, partira à la retraite. La candidature de Cédric Dray, maître de conférences à l'université, a été validée par toutes les tutelles pour prendre la direction à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**S. Cohen** demande quelle est la taille du laboratoire RESTORE.

**V. Douin** précise que cet institut regroupe cinq équipes. Sa taille est modeste comparé à d'autres instituts comme l'I2MC ou Infinity.

**M. Arlat** estime le nombre de personnes à 150.

**J.-L. Rols** souligne que c'est le seul laboratoire du domaine de la santé rattaché à la FSI. Une demande d'accompagnement a été formulée auprès du central depuis neuf mois concernant les neuf personnels BIATSS de RESTORE. Si le laboratoire doit basculer vers la faculté de santé, il est essentiel que tous les personnels suivent également dans un souci de gestion équitable. Le laboratoire compte une cinquantaine de permanents. Cédric Dray est actuellement maître de conférences à la FSI.

**M. Arlat** indique qu'une réflexion est en cours sur l'intégration des BIATSS dans les facultés.

**S. Cohen** précise que sa préoccupation concerne plutôt la stratégie de carrière pour un maître de conférences. Prendre la direction d'une unité importante représente une charge de travail conséquente.

**J.-L. Rols** affirme que c'est un point important sur lequel la FSI se positionnera dans la prochaine campagne d'emploi, sans donner plus de détails.

**M. Arlat** indique que le pôle BABS proposera probablement un poste de professeur dans la section 66, ouvert à tous les candidats éligibles.

**J.-L. Rols** ajoute que les arbitrages démarrent ce jour même, mais qu'il s'agira certainement d'un poste 46-3.

**M. Arlat** estime que cette question de l'impact sur la carrière d'un maître de conférences est légitime.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du conseil de laboratoire RESTORE de nommer Monsieur Cédric Dray en qualité de directeur de l'unité à compter du 01/09/2025.**

#### **Point 10 – Nomination de la nouvelle direction du LNCMI**

**M. Arlat** précise que le LNCMI (Laboratoire national des champs magnétiques intenses) est une UPR (unité propre de recherche) CNRS. Bien que l'avis du CNRS sur la nécessité d'une délibération de la CR ne soit pas encore parvenu, la commission procèdera au vote. Ce laboratoire est partagé entre Grenoble et Toulouse. Le 27 mars dernier, les membres actuels de l'équipe de direction ont été maintenus : Florence Le Couturier comme directrice adjointe sur le site toulousain, David Vignolles comme coordinateur scientifique pour le site toulousain et Anne-Laure Barra comme directrice adjointe sur le site de Grenoble. Le directeur n'est pas mentionné car ce poste va changer.

**J.-L. Attié** s'interroge sur le rôle du coordinateur scientifique pour le site toulousain, notant l'absence d'un tel poste pour Grenoble.

**M. Arlat** répond que les fonctions sont similaires mais avec des appellations différentes. Il reconnaît ne pas pouvoir donner plus de détails sur l'organisation spécifique de cette UPR répartie sur deux sites.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition de composition de l'équipe de direction.**

**M. Arlat** se renseignera sur le comité directeur et donnera plus de détails à la prochaine CR.

#### **Point 11 – Nomination de la nouvelle direction adjointe du CRBE pour la fin du contrat quinquennal actuel et de sa nouvelle direction pour le prochain contrat quinquennal**

**M. Arlat** indique qu'Arnaud Elger, professeur à l'INPT, est proposé comme directeur adjoint du CRBE (Centre de Recherche sur la Biodiversité et l'Environnement) de mi-2025 à décembre 2026, avant de prendre la direction du laboratoire en 2027 pour le prochain mandat quinquennal, avec une équipe formée de Christophe Thébaud, professeur à l'université de Toulouse, et Patricia Balaesque, chargée de recherche au CNRS.

**M. Arlat** ajoute que cette nomination lui permet de lui donner une visibilité sur les différents outils et processus institutionnels et de l'introduire dans leurs réseaux pour une prise de fonction facilitée en 2027. Il propose de procéder à deux votes distincts comme l'avait fait le conseil de laboratoire.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du conseil de laboratoire du CRBE de nommer Monsieur Arnaud Elger, directeur adjoint pour la période mi-2025 à décembre 2026.**

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du conseil de laboratoire du CRBE de nommer Monsieur Arnaud Elger, directeur, Christophe Thébaud (UT) et Patricia Balaesque (CNRS) comme DU adjoints pour la période 2027 – 2031.**

#### **Point 12 – Nomination de la nouvelle direction adjointe de l'IMFT**

**M. Arlat** fait savoir que, pour l'Institut Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), Dominique Legendre, professeur à l'université INPT, s'est porté volontaire et a été proposé au conseil de l'unité du 4 avril 2025 pour assurer la fonction de directeur adjoint durant toute la période de l'intérim du directeur d'unité, Pierre Bancher, en cours et prenant fin au 31/12/2026. Le conseil a émis un avis

favorable unanime le 4 avril. Les trois tutelles (CNRS, INP et Université de Toulouse) sont favorables à cette nomination.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du conseil de laboratoire du l'IMFT de nommer Monsieur Dominique Legendre, directeur adjoint jusqu'au 31/12/2026.**

### **Point 13 – Modalités de validation de l'implication de l'UT pour les laboratoires internationaux**

**M. Arlat** présente les financements accordés aux laboratoires internationaux (IRN, IRP, IRL) votés en commission de la recherche du 10 juin 2021. Il précise que le forfait de 5 000 euros destiné aux laboratoires type IRD ou CNRS n'a jamais été attribué durant son mandat. Actuellement, ces projets sont présentés en commission de la recherche pour validation du financement, mais la proposition, ce jour serait d'impliquer davantage les relations internationales dans ce processus. Pour 2024-2025, où cinq IRN, quatre IRP et un IRL ont été financés, l'idée serait que les relations internationales présentent ces projets et expliquent comment ils s'inscrivent dans la stratégie internationale de l'établissement.

Deux options sont envisagées : soit une présentation en préambule de la façon dont ces projets ont été votés en commission européenne et internationale avec maintien des présentations par les porteurs ; soit une délégation complète de confiance aux relations européennes et internationales sans présentation des porteurs, la commission de la recherche conservant uniquement le vote des financements. Le temps ainsi économisé pourrait être consacré à des discussions plus stratégiques pour la recherche, comme la présentation des activités des pôles de recherche, jamais réalisée sous la mandature actuelle.

**F. Dumas** précise que la qualité scientifique de ces projets n'est pas remise en cause, puisqu'ils sont déjà validés par le CNRS. La proposition consiste à faire présenter ces projets en commission des relations européennes et internationales plutôt qu'en commission de la recherche. Cette approche permettrait de développer une politique internationale en s'appuyant sur ces laboratoires comme points de développement. Les discussions stratégiques pourraient avoir lieu en commission des relations européennes et internationales, qui inclut des représentants de la commission de la recherche et des pôles. Ces projets serviraient de leviers pour développer des partenariats internationaux. Les porteurs présenteraient ainsi leurs projets en commission des RI, qui effectuerait régulièrement des comptes rendus à la commission de la recherche pour le vote des financements, tout en sachant que les porteurs de projets pourraient à nouveau intervenir devant la commission de la recherche si nécessaire.

**S. Cohen** se déclare très favorable à cette évolution. En revanche, ces présentations à la commission de la recherche permettent souvent aux porteurs de projets de découvrir l'existence d'établissements et d'équipes travaillant sur des domaines proches dont ils n'avaient pas connaissance. Ces échanges aident à sortir du silo des collaborations classiques et à en découvrir de nouvelles. Il serait utile de trouver un mécanisme permettant aux personnes intéressées par ces projets de signaler leur intérêt pour d'éventuelles discussions.

**F. Dumas** rappelle que les responsables de pôles présents à la commission des RI doivent avoir une vision des interactions possibles dans leur domaine et pourront les discuter à ce moment-là. Des allers-retours sont tout à fait envisageables. L'objectif de la présentation des projets est d'obtenir une vision suffisamment claire pour identifier toutes les possibilités, tant en recherche qu'en coopération internationale.

**C. Vignolles** demande si les projets seraient présentés dans les deux commissions.

**M. Arlat** explique que les projets seraient présentés en commission des relations européennes et internationales, qui présenterait régulièrement à la commission de la recherche un point sur les projets acceptés et leur intégration dans la stratégie. L'allocation des fonds nécessite un vote de la commission de la recherche, mais en cas de discussion sur l'intérêt scientifique, le porteur pourrait être invité à intervenir à la commission de la recherche suivante et le financement pourrait être suspendu jusqu'à cette nouvelle présentation. Les présentations seraient faites par Fabrice Dumas ou Richard Guilet (vice-président délégué aux relations européennes et internationales) selon leur disponibilité, avec un tableau structurant la coopération internationale, un aspect jusqu'alors négligé

mais important. Par exemple, plusieurs laboratoires collaborent indépendamment avec le même laboratoire à Singapour, d'où l'intérêt de créer des liens pour améliorer l'investissement.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité les nouvelles modalités de validation sur l'implication de l'UT pour les laboratoires internationaux.**

#### **Point 14 – Rapport d'auto évaluation et axes stratégiques de l'EPE UT**

**M. Arlat** indique que le rapport d'auto-évaluation a déjà été envoyé en raison d'un calendrier contraint mais se dit ouvert aux commentaires de la commission. Pour la partie recherche, l'accent est mis sur la création de l'EPE et sur les actions menées depuis 2021. L'université maintient un très bon niveau en termes de production scientifique et de rayonnement. Dans le classement international de Leiden, qui se concentre sur la production scientifique plutôt que sur la réputation, l'université se positionne favorablement, notamment au-dessus de certaines universités du groupement UDICE, œuvrant pour une recherche d'excellence, qui rassemble les universités intensives en recherche. L'université est en cours de demande d'adhésion.

**M. Arlat** présente l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), en précisant que les forces et faiblesses sont des facteurs internes, tandis que les menaces et opportunités constituent des facteurs externes.

**J.-L. Rols** indique ne pas avoir connaissance du SWOT. La version proposée quelques semaines avant le dépôt comportait de nombreuses lacunes, notamment sur la partie formation et vie étudiante.

**M. Arlat** précise qu'il s'agit d'un SWOT spécifique à la recherche. Parmi les forces identifiées figure le dynamisme des laboratoires, avec un taux de succès aux appels à projets de 27 %, supérieur à la moyenne nationale de 24,3 %.

L'université se distingue par son caractère très généraliste tout en développant plusieurs thématiques très visibles au niveau international. Ses domaines d'excellence incluent ceux liés à l'OMP avec l'écologie et la télédétection spatiale, ainsi que les mathématiques, entre autres.

La restructuration du pôle de recherche initiée par l'équipe précédente a permis de clarifier l'organisation et le soutien apporté à la recherche. L'implication dans les structures de recherche clinique constitue également un atout majeur, le CHU étant le premier au niveau national et futur partenaire de l'EPE.

Parmi les autres forces mentionnées figurent la participation aux trois pôles de compétitivité toulousains, à quatre LabEx et cinq EUR, à plusieurs infrastructures européennes et nationales, ainsi que la présence de plateformes de recherche bien structurées dans divers domaines comme la chimie, la biologie et la physique. Le potentiel d'innovation est illustré par douze LABCOM. Les instituts Carnot seront arrêtés mais des solutions sont envisagées avec le CNRS pour maintenir les liens avec l'industrie.

La restructuration de l'appui à la recherche avec la création du domaine DRIVI (Domaine Recherche, Innovation, Valorisation et International) et le recrutement de Virginie Mahdi a permis de lier la recherche et le caractère international de l'université. Des efforts significatifs ont été réalisés concernant l'innovation et la valorisation, même si des progrès restent nécessaires. L'établissement a poursuivi les initiatives de l'équipe précédente avec des effets tangibles, comme l'adoption de l'outil Dialog, utilisé par le CNRS, qui simplifiera la tâche des laboratoires. Une stratégie de sciences ouvertes clairement définie place désormais l'établissement comme leader aux niveaux local et national.

En revanche, plusieurs faiblesses persistent dans le dispositif de recherche. Le nombre de dépôts et de lauréats de projets européens reste insuffisant, notamment concernant les indicateurs ERC (European Research Council) comparativement aux universités de taille similaire. Par ailleurs, l'université compte peu d'IUF (Institut universitaire de France) au regard de sa dimension. Le soutien au fonctionnement des pôles de recherche nécessite également des améliorations, un aspect qui sera pris en charge dans le COMP et dans la création de l'EPE.

Le modèle économique du budget de pilotage de la recherche présente une forte dépendance aux prélèvements sur les contrats et projets nationaux, représentant la moitié des financements. Cette

situation crée une instabilité qu'il convient de lisser en diversifiant les sources de financement. L'intégration dans des programmes comme PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) ou dans des projets à risque constitue une piste d'amélioration. De plus, plusieurs plateformes doivent encore être développées et renforcées, notamment via le PUI (pôle universitaire d'innovation) au niveau du site. Un manque important concerne la structuration des services autour des actions sciences avec et pour la société. Contrairement à la ComUE qui dispose d'un service SAPS (science avec et pour la société) avec 15 personnels, l'université n'a pas d'effectifs dédiés à cette thématique. La création de l'EPE et les échanges avec la ComUE pourraient permettre de combler cette lacune, d'autant que les interactions avec la société sont devenues primordiales pour l'acceptabilité des recherches et les financements. Un manque de structuration autour de l'innovation a été constaté. Par ailleurs, le processus de gestion des contrats nécessite d'être formalisé et sécurisé, notamment pour assurer un meilleur suivi et récupérer efficacement les sommes non dépensées.

La création de la ComUE Expérimentale en 2023 et, par effet domino, celle de l'EPE en 2024 constituent des opportunités majeures. Ces structures s'accompagnent de projets fédérateurs au niveau du site, tels que TIRIS, le PUI, la reconduction de l'IA Cluster ANITI, l'IHU HealthAge et le Technocampus Hydrogène porté principalement par la Région et l'INP. La forte implantation des ONR sur le site toulousain a également joué un rôle déterminant. De plus, la stratégie de recherche s'avère cohérente avec l'environnement socio-économique local et régional, notamment grâce aux défis-clés qui vont perdurer avec la Région et au soutien de Toulouse Métropole. Le projet STAR (Student-Teacher Achievement Ratio), financé par l'ANR pendant cinq ans, permettra de regrouper tous les ingénieurs du projet Europe des établissements pour former un réseau de compétences et d'échanges. Ce dispositif facilitera la détection des chercheurs susceptibles de déposer une ERC, leur accompagnement et la communication pour les encourager. Le but est d'augmenter le dépôt et l'obtention de projets européens.

Les aides financières apportées à l'IHU et à ANITI ont été fortement réduites, compromettant potentiellement leur viabilité. Il faudra pérenniser les projets lancés par ANITI. Contrairement aux sites disposant d>IDEX qui bénéficient de plus de 20 millions d'euros annuels pour leurs investissements, l'établissement ne dispose pas de telles ressources. Des négociations sont en cours avec le Ministère pour un possible accompagnement en tant que grand établissement. Il y a dix jours, Bruno Bonnell, pilote de France 2030 du SGPI (secrétariat général pour l'investissement), est venu à Toulouse visiter TWB (Toulouse White Biotechnology), rencontrer Evotec (groupe allemand spécialisé dans la production de biomédicaments basé à Toulouse) et souhaitait également échanger avec l'université. Des présentations de projets de recherche en lien avec France 2030 ont été réalisées en 180 secondes. Il a particulièrement apprécié ce format synthétique. L'objectif reste de maintenir cette interaction pour démontrer le dynamisme de la recherche universitaire.

Malgré une diminution du budget du COMP, le réseau reste constant. Les coûts d'hébergement et de fonctionnement des locaux ainsi que des équipements scientifiques deviennent de plus en plus lourds. Concernant les EUR, après évaluation à mi-parcours, l'EUR TULIP sera prolongée contrairement à l'EUR TESS qui ne sera pas reconduite. Les résultats pour les autres EUR comme CARE ne sont pas encore connus.

**J.-L. Rols** confirme avoir reçu des retours uniquement pour TULIP et TESS via le directeur du CRBE, mais pas pour les autres EUR.

**M. Arlat** ajoute que, lors de sa visite, Bruno Bonnell a annoncé des communications prochaines concernant les LabEx. Une prolongation est prévue, mais sans précision sur le dispositif exact ou les LabEx concernés. Au niveau national, environ 35 des 40 LabEx hors Idex se sont réunis et ont été reçus par le Ministère et le SGPI qui les soutiennent face à Bercy. Un LabEx représente approximativement 12 millions d'euros sur 12 ans.

**J.-C Attié** demande pourquoi l'EUR TESS n'est pas reconduite.

**M. Arlat** ne dispose pas de réponse officielle, mais officieusement, la raison serait un accueil insuffisamment ouvert à l'international des étudiants de master. Un échange avec le porteur est prévu pour obtenir des précisions.

Par ailleurs, les instituts Carnot ne seront pas pérennisés, ce qui nécessitera de revoir les liens avec l'industrie. Ces instituts constituent des sources de financement importantes et un réseau précieux, avec entre sept et neuf instituts concernés.

**J.-L. Rols** précise que le Hcéres a demandé, pour la première fois à mi-parcours, un positionnement de l'établissement sur la réalisation des recommandations formulées en 2020. Le dossier comportait six recommandations principales et 52 sous-recommandations. Parmi ces recommandations figurait celle de « mettre en cohérence les moyens mis à disposition dans la recherche avec l'ambition d'excellence revendiquée par l'établissement ». À mi-parcours, l'objectif avait été déclaré atteint, mais d'autres éléments devront être apportés car le Hcéres apprécie que ses recommandations soient suivies.

**M. Arlat** confirme que les recommandations transmises par Jean-Marc Broto ont été reprises. Le document était disponible en ligne pour répondre aux différentes questions et critères du Hcéres. La préparation de l'oral débutera par un bilan relatif à ces recommandations. La rédaction d'un rapport Hcéres reste un exercice complexe.

**J.-L. Rols**, fort de son expérience d'évaluateur d'autres établissements, souligne que les institutions peinent souvent à identifier leurs « pépites » en matière de recherche. L'expérience des présentations en 180 secondes évoquée précédemment permet justement de mettre en lumière ces atouts qui dépassent le simple « bien vivre entre ciel et terre ». Il sera nécessaire de faire ressortir la marque distinctive de l'établissement à travers ces éléments remarquables, sans viser l'exhaustivité.

**M. Arlat** explique que la présentation pour Bruno Bonnell a dû être préparée en l'espace de quelques jours. Il est important de valoriser le caractère généraliste de l'université et d'identifier ses atouts majeurs. Un brainstorming sera organisé avec la commission de la recherche pour faire remonter des propositions. La préparation de l'entretien est aussi cruciale que le rapport lui-même, car les réponses aux questions et la présentation des atouts y sont déterminantes.

Il exprime sa fierté de représenter le potentiel remarquable de la recherche universitaire, malgré son intention initiale de prendre sa retraite. Cette responsabilité représente un véritable honneur.

Les axes stratégiques actuels, bien que parfois théoriques, contiennent des éléments essentiels pour l'établissement. En tant que chef de file du site de l'Université de Toulouse, l'institution doit désormais animer et coordonner le collectif scientifique pour développer des projets communs face aux défis sociétaux et environnementaux. Le contexte budgétaire est préoccupant puisque le COMP ne concerne actuellement que 0,8 % du budget pour subvention de charges de service public. Deux expérimentations en régions PACA et Aquitaine pourraient étendre ce modèle à l'intégralité des subventions, ce qui exigerait une performance accrue. La réduction budgétaire actuelle s'explique par le contexte général et non par des performances insuffisantes.

L'enjeu consiste à construire une stratégie collective ambitieuse et performante en valorisant la complémentarité des composantes, de l'établissement-composante, des établissements et organismes partenaires et associés. Des avancées significatives ont été réalisées, notamment la validation du doctorat par l'ISAE et l'ENAC et l'association de l'École nationale vétérinaire malgré leur rattachement à des ministères différents. L'appui des ONR constitue également un atout majeur. Cette stratégie vise à créer un modèle universitaire d'avenir à la fois performant, inclusif et ouvert sur le monde.

Parmi les sept axes stratégiques définis, le principal concerne la création d'un grand établissement de recherche et de formation pluridisciplinaire. Malgré la prolongation du dispositif EPE à cinq ans, l'objectif est de maintenir le calendrier initial avec une transformation avant 2028 pour limiter la période d'incertitude. Cette transition génère de l'anxiété parmi les personnels de la ComUE, comme en témoigne l'assemblée générale prévue le lendemain. L'enjeu est d'éviter une période de chaos lors du changement de gouvernance.

Les autres axes stratégiques concernent la construction d'une gouvernance démocratique respectant le code de l'éducation, le rayonnement international, le développement d'une stratégie d'internationalisation propre, la formation des étudiants, l'amélioration des conditions de vie étudiante et l'accompagnement d'une communauté universitaire durable et inclusive.

**S. Cohen** reconnaît les préoccupations concernant les périodes transitoires mais suggère une perspective différente. L'échéance fixée à 2028 posait problème car l'évaluation de 2026 limitait la possibilité d'intégrer davantage d'établissements composantes. Une prolongation pourrait donc se justifier par l'ambition d'intégrer non seulement des universités mais aussi d'autres établissements en tant que composantes et non simplement comme associés.

**M. Arlat** expose les contraintes actuelles concernant la fusion avec d'autres établissements. UT2J ne peut pas fusionner avec l'UT dans les deux prochaines années car ils ne peuvent pas être établissement-composante. L'INP fait face à des problématiques liées à la création de l'école centrale et ne pourrait pas devenir élément composante en raison de son statut d'université, qui nécessiterait un changement. L'INSA pourrait intégrer la structure, mais généralement ces établissements conservent leur dimension nationale. La stratégie consiste désormais à créer d'abord l'EPE avec un statut de grand établissement, en espérant que l'amélioration des classements internationaux grâce à la signature unique attirera ensuite d'autres établissements. La démarche initiale de regroupement préalable n'ayant pas fonctionné, l'approche actuelle repose sur la formation d'un noyau avec l'école d'ingénieur de Purpan qui servira de point d'agrégation. Cette période est particulièrement complexe pour les personnels de la ComUE avec le départ de plusieurs responsables administratifs. Par ailleurs, les négociations financières sont essentielles pour garantir le maintien des financements ministériels et des contributions des établissements partenaires.

**J.-L. Rols** souligne que, concernant l'évolution de l'EPE, l'essentiel n'est pas tant le nombre d'établissements composants que le cœur universitaire lui-même. L'enjeu principal se situe en 2026 avec la demande de sortie d'expérimentation d'UT Capitole, dont la réponse pourrait rebattre les cartes. L'agrégation d'établissements composants avec leur PMJ (personnalité morale et juridique) constitue néanmoins un élément important. Concernant les axes stratégiques, il rappelle que le Hcéres attend quatre documents qui n'en font qu'un : le RAE (rapport d'autoévaluation) de la ComUE (qu'il a pu consulter grâce à son conseil d'administration mais qui n'a pas été partagé ici en CR), celui de l'Université de Toulouse (UT3) et celui de l'EI Purpan (Ecole d'Ingénieurs de Purpan). Il suggère que ce dernier document soit également partagé pour le volet recherche avant son départ. Par ailleurs, il considère que les axes stratégiques présentés en deux pages sont trop concis et représentent davantage une déclinaison d'ambitions pour transformer l'EPE en grand établissement qu'une vision à long terme sur un ou deux contrats quinquennaux.

**F. Violleau** apporte des précisions sur la démarche Hcéres à l'EI Purpan. Deux options étaient disponibles : produire un rapport d'établissement indépendant ou figurer en annexe du document de l'UT. Le choix s'est porté sur la seconde option. Le format était très cadré avec des contraintes importantes limitant les éléments à fournir.

**J.-L. Rols** signale que l'annexe mentionnée ne figure pas dans le RAE mis à la disposition de la CR.

#### Point 15 – Questions diverses

**C. Vignolles** s'enquiert de l'avancement des discussions avec UTC (Université Toulouse Capitole).

**M. Arlat** évoque les discussions en cours avec la présidence de l'UTC, soulignant la collaboration entre les vice-présidents CA sur des points communs. L'UTC peut prendre de l'avance en matière de sortie d'expérimentation puisque son EPE a été lancé plus tôt. Certains établissements-composantes ne seraient toutefois pas entièrement favorables à cette sortie en 2026. Dans les échanges avec Hugues Kenfack (président de l'Université Toulouse Capitole) concernant le pôle DSPEG (droit, sciences politiques, économie, gestion), ce dernier ne perçoit pas l'intérêt d'un pôle pour un seul laboratoire, ne tenant pas compte des composantes ayant la personnalité juridique et morale. Pourtant, plusieurs laboratoires significatifs sont concernés. Le règlement intérieur et le décret prévoient que le pôle DSPEG participera à l'UT. Les personnels et les directeurs d'unités des laboratoires d'UT-Capitole souhaitent activement participer à la politique de site définie par l'UT et assistent à toutes les réunions organisées avec la ComUE. Aucune négociation n'est envisageable pour une association prochaine d'UT-Capitole, même sous forme d'établissement associé comme UT2J.

L'institution conserve son propre projet d'établissement. La manière dont les composantes de l'EPE se comporteront dépendra de l'évaluation de l'expérimentation. Des relations de travail sont



maintenues sur certains projets communs au sein de la COMUE. En cas d'arrêt de la COMUE, certains projets continueront néanmoins, comme le SCD. Pour le projet STAR, qui mutualise les ingénieurs de projets européens, plusieurs hypothèses sont envisageables, notamment une entente territoriale. Les négociations actuelles se déroulent dans un climat constructif, même si à la base tous n'adhèrent pas totalement à la position défendue par la présidence.

**L. Dahan** demande confirmation que, quelle que soit l'évolution de l'EPE de l'UTC, le choix sera de toute façon d'évoluer vers un grand établissement plutôt que de poursuivre l'EPE de l'UTC.

**M. Arlat** précise que l'expérimentation prévue est de deux ans. Dans le processus initial, l'expérimentation devait s'arrêter avant 2028, ce qui impliquait une fin en 2027 pour permettre l'évaluation par le Hcéres. Ce délai correspondait bien à la durée prévue de deux ans, l'établissement ayant été créé fin 2024. La contrainte temporelle pourrait être assouplie puisque les EPE peuvent durer plus longtemps. Toutefois, la volonté reste de sortir de l'expérimentation en 2027. Les discussions se poursuivent avec tous les partenaires et associés pour confirmer ce calendrier. Par ailleurs, deux EPE et deux grands établissements peuvent coexister dans une même ville importante, comme c'est déjà le cas avec TSE (Toulouse School of Economics) qui possède le statut de grand établissement.

**S. Cohen** conteste l'idée d'avoir deux grands établissements sur un même site. Les grands établissements devraient selon lui être structurants au niveau régional. Cette remarque s'adresse moins à son interlocuteur qu'au président Macron qui a créé un grand établissement structurant avec TSE.

**J.-L. Rols** souligne que l'EPE UT travaille sur la coordination territoriale à travers les échanges avec la ComUE et les transferts futurs. Cette coordination territoriale constitue l'élément central. Il reviendra au Ministère d'évaluer l'intérêt d'un second EPE qui n'interviendrait pas dans la coordination territoriale mais en serait simplement un acteur.

**M. Arlat** indique que le Ministère, qui a fortement accompagné la création de l'EPE UT avec une vision favorable, sera amené à se prononcer. La principale difficulté actuelle réside dans les changements fréquents de ministres, chefs de cabinet et responsables. Cette instabilité oblige à recommencer régulièrement le travail d'information sur leur positionnement, ce qui s'avère particulièrement usant après trois changements successifs.

**C. Vignolles** demande si l'UTC sortira du dispositif avant UT, puisqu'elle a commencé en 2023.

**M. Arlat** confirme que l'UTC effectuera cette transition avant eux, ce qui ne pose pas de problème. Les conséquences de cette décision pourraient rebattre les cartes dans un sens comme dans l'autre. À un moment donné, l'UTC leur avait proposé de participer à leur EPE et avait même sollicité la faculté de santé pour qu'elle quitte le giron de l'UTC.

**J.-L. Rols** remarque que cette démarche était légitime puisque TSE souhaitait auparavant intégrer l'UT3.

**C. Jarnot** formule une remarque générale sur la densité des sigles dans le document, rendant parfois la compréhension difficile. Il s'interroge sur l'existence d'un glossaire explicitant ces acronymes.

**M. Arlat** reconnaît la pertinence de cette remarque. Durant la vice-présidence précédente, l'élaboration d'un glossaire avait été demandée. Ce document, obtenu par l'intermédiaire d'un tiers, ne correspond pas exactement aux besoins d'UT et nécessite une amélioration. Cette démarche n'a pas encore abouti par manque de temps. Le travail sur le glossaire sera finalisé pour la rentrée, ce qui facilitera également la tâche des évaluateurs.

**S. Cohen** précise que le Hcéres applique une règle très stricte exigeant que chaque acronyme soit explicité lors de sa première occurrence.

**M. Arlat** souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des participants et annonce la tenue de la prochaine CR le 18 septembre 2025.

*La séance est levée à 11 heures 44.*